

Chronique neuchâteloise des familles de Cressier et Vallier

Autor(en): **Clottu, Olivier**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse**

Band (Jahr): **10 (1943)**

Heft 10-12

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-698006>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

numéro un caractère homogène en y publiant un ou plusieurs articles se rapportant à un *sujet déterminé*. Ces articles seront suivis de comptes rendus de publications nouvelles et de brèves communications ayant trait à des découvertes faites au cours de lectures ou de recherches d'archives. Ces renseignements, insignifiants à première vue, peuvent prendre une certaine valeur une fois groupés méthodiquement. Ainsi, le premier numéro de 1944 sera consacré à la *fondation de la famille, soit au mariage* (questions de droit, acquisition par le mariage d'un droit de bourgeoisie, exercice d'une profession, etc.). Il va sans dire que d'autres articles ne se rapportant pas à ce sujet spécial seront également les bienvenus. Des études de grande étendue paraîtront dans des numéros successifs. Les articles de moindre importance pourront éventuellement être retenus par la Commission de rédaction jusqu'au moment où le sujet qu'ils traitent fera l'objet d'un thème principal.

La Commission de rédaction prie les lecteurs de bien vouloir lui apporter leur concours. Elle fera bon accueil aux suggestions qui lui seront faites sur la rédaction du Bulletin et y répondra volontiers.

August Burckhardt, St. Albanvorstadt 94, Bâle.

Marguerite Alioth, Hauptstrasse 2, Arlesheim.

Ekkehard Weiss, Mostackerstrasse 11, Bâle.

Léon Montandon, Brevards 2, Neuchâtel.

Auguste Bouvier, St-Pierre 1, Genève.

Chronique neuchâteloise des familles de Cressier et Vallier

Conférence faite à l'Assemblée générale à Soleure

Par M. le Dr *Olivier Clottu*

Le pays de Neuchâtel et la ville de Soleure ont dès fort longtemps entretenu des rapports amicaux et de mutuel secours. En 1369, l'avoyer, le conseil et les bourgeois de Soleure firent un

traité de combourgeoisie avec le comte Louis de Neuchâtel. Cet acte fut renouvelé par divers souverains du comté, des maisons de Fribourg, Bade-Hochberg, Orléans-Longueville ou Prusse. Mais la partie du comté la plus fidèle et la plus attachée à Soleure fut bien celle, géographiquement la plus proche, sise à l'Est, en bordure du lac de Bienne, la châteltenie du Landeron. Les échanges de toute nature dataient de loin, aussi les deux villes signèrent-elles en 1449 un traité de combourgeoisie: «... ayant considéré l'amitié particulière que les pieux, honorables et sages bourguemestre, conseil et toute la communauté et tous ceux qui sont de la bannière et du baillage du Landeron nous ont témoignée de temps en temps et particulièrement avec combien de fidélité ils nous ont assisté dans toutes les guerres passées, nous avons, pour confirmer cette ancienne amitié, accepté et reçu lesdits du Landeron dans notre droict de bourgeoisie perpétuelle et pour nos perpétuels bourgeois héréditaires... en échange ils devront dans nos besoins, lorsque nous les en requérerons, nous obéir dans les marches dans lesquelles, pourtant, ils seront considérés et traités raisonnablement suivant l'état des choses. Et si nous marchions une fois en campagne, en quelque lieu que ce fût, et aussi souvent que cella arrivât, on leur y donnera et distribuera amiablement et à proportion les butins, la solde et les contributions que nous aquérerons quelque part en commun ou en particulier de même qu'aux nôtres...»

Au moment de la Réformation, Soleure usa de toute son influence pour que la Châteltenie du Landeron conserve sa foi. Elle y réussit. Les relations d'amitié se resserrèrent encore davantage de ce fait. Le Landeron et Cressier, sa voisine, s'orientèrent définitivement vers Soleure. Les soldats de ces villes partirent au service étranger sous la bannière de régiments soleurois. Le vin des vignes se vendit dans la cité de Saint-Ours où il arrivait par eau, après avoir vogué sur le lac de Bienne et suivi les méandres de l'Aar. Ne dit-on pas encore, lorsqu'un homme a abusé du jus de la treille, qu'«il a chargé pour Soleure»? Les bourgeois riches de Soleure acquirent des vignobles en terre neuchâteloise. Ils cons-

truisirent des maisons et des gentilhommières aux caves profondes et aux grands toits, où ils passèrent une partie de l'été et de l'automne. Les Saler, Tugginer, Greder, Roll, Sury, Estavayer-Mollondin, Vigier, Arreger se succédèrent à Cressier et au Landeron jusqu'au début du siècle passé. Ils y amenèrent chaque année un reflet brillant de la ville des ambassadeurs et une joyeuse et vivante société. Il n'en reste que quelques pierres tombales, quelques armoiries sur des linteaux de porte, et la noble mélancolie de belles façades dégradées.

En contrepartie, le pays de Neuchâtel donna à Soleure les familles Cressier et surtout Vallier qui illustrèrent leur ville adoptive de leurs exploits militaires, de leurs talents politiques, ou de leur piété.

Nous retracerons rapidement les destinées de ces deux races.

I

Au 14^e siècle, Perroud de Cressier vit à Cressier du produit de ses terres, jardins et vignes. Pieusement, lui et sa femme Alix, donnent une vigne à la cure pour le remède de leur âme.

Leur fils Henry possède la bourgeoisie du Landeron. En 1433, sa veuve Marguerite donne deux sous d'aumône, par moitié, entre le curé et le luminaire, qu'elle assigne sur un curtil près du port de Cressier. Générosité qui actuellement paraît bien rétrécie. Cressier. Générosité qui actuellement paraît bien rétrécie.

Avec ses deux fils, la famille se scinde en deux branches, dont l'une se fixera au Landeron alors que l'autre restera à Cressier. Nous les traiterons séparément.

La première est issue d'Henry, le fils aîné, et de Jehanette Bussely, de la Neuveville, sa femme. Il est père de Pernette, femme d'Imer Pellot, de la Neuveville, et de Petremand de Cressier qui, après avoir passé quelques années dans la ville de sa mère, se fixe au Landeron. Trésorier et maître-bourgeois en 1473, clerc de la ville en 1482, Petremand devient banneret en 1495. C'est un homme influent et il n'est pas impossible qu'il soit l'auteur des précieuses «Entreprises du Duc de Bourgogne», récit contemporain

des guerres qui menèrent Charles le Hardi à sa perte. De sa femme, Isabelle Ver, de Gléresse, il n'eut qu'une fille unique, Marguerite, alliée en 1492 à François Gruères, châtelain du Landeron. Sa sœur Marguerite épouse Jacques Vallier, de Cressier; son frère Jacques est père de six enfants. Pétremand de Cressier scellait des actes d'un cachet orné d'une chèvre passante. La descendance de Michel, Jehan et Pierre, fils de Jacques de Cressier, s'éteint rapidement. Alors qu'un de leurs frères, Ulry, le prêtre, officie au Landeron comme chapelain de la chapelle des Dix Mille Martyrs, l'autre, Esthevenin, perpétue la lignée; comme son oncle Pétremand, il est banneret du Landeron; c'est lui qui, en 1531, conduit trente-neuf hommes du Landeron qui se rendent à Dornach pour y célébrer les fêtes de la bataille. De Jehanette, sa femme, il a trois fils, les trois rois Mages: Balthazard, Melchior et Gaspard, et trois filles: Ysabel, Annelet, femme du lieutenant et conseiller Guillaume Bourquin, et Elzet, femme de Guillaume de Giez.

Balthazard eut une vie mouvementée. En 1560, il est emprisonné à Neuchâtel pour s'être rebellé avec d'autres bourgeois du Landeron contre Léonor d'Orléans, son souverain. Trois ans plus tard, on le retrouve notaire dans sa ville natale. En 1567, il se fait recevoir bourgeois de Soleure. Pourquoi a-t-il quitté son pays? Nous l'ignorons, peut-être à la suite de dissensions politiques. Alors commence pour lui une carrière brillante. Poussé par le goût de l'aventure, il part au service de Sa Majesté Très Chrétienne, devient capitaine d'une compagnie dans le régiment de Heidt, puis valet de chambre du Roi. En 1577, il est interprète du Roi de France auprès des Suisses. Il est anobli en 1579 et reçoit comme armes un écu d'or à trois bandes d'azur, au chef du même chargé d'une étoile d'or. C'est à la même époque qu'il germanise son nom de Cressier en Grissach. En 1584, Henri IV le nomme lieutenant aux Cent-Suisses. Trois ans plus tard, il lève à son compte un régiment suisse dont il est le colonel. Le Roi de France paraît l'avoir eu en grande affection et avoir compté sur son appui. L'estime de sa souveraine, Marie de Bourbon, comtesse de Neuchâtel, lui est aussi acquise. En effet, le 6 novembre 1597, elle

écrit «qu'ayant confiance dans la personne du sieur Balthazard de Grissach, chevalier, colonel d'un régiment suisse des gardes du Roi et lieutenant des Cent-Suisses, aussi de la garde du Corps de Sa Majesté, bourgeois de sa baronie du Landeron et du canton de Soleure, elle le nomme capitaine, châtelain et receveur de la seigneurie de Valangin pour trois ans». La fin de la vie de Balthazard fut lamentable; les finances royales étant en mauvais état, il avança à ses hommes leur paie et leur entretien et ne put les recouvrer. Ses biens furent vendus aux enchères et il mourut ruiné à Paris en 1602. De Barbe Nic Romui, sa femme, grisonne d'origine, il eut six enfants: deux fils, Werly et Wolfgang, officiers au service de France, moururent en guerre; un troisième, Pétremand, lui succéda en 1592 comme lieutenant des Cent-Suisses, puis fut capitaine d'une compagnie suisse de gens de pied aux gardes de Roi. Il mourut en 1605, trois ans seulement après son père, sans avoir eu d'enfants de Regula Froelich, sa femme. Des trois filles, l'une, Marie-Anne, épousa Jean Vigier, seigneur de l'Escanal, la seconde, Barbe, Frédéric Graff, et la troisième, Elisabeth, Jost Greder, colonel au service de France. Ainsi finit la branche soleuroise des Grissach.

Melchior, frère de Balthazard, suivit les destinées de son aîné, fut officier en France, et mourut en 1575 au combat de Die. Son fils Jacques, après avoir également servi comme capitaine en France, revint au Landeron, dont il fut conseiller. Il y épousa Marguerite Peterman et en eut deux filles, alliées toutes deux à des membres de la famille Brochatton du Landeron, et un fils, Melchior, père de Marguerite de Cressier, femme de Tours Ruedin. Celle-ci mourut après 1670, dernière de sa race.

Ce rameau modifia les armoiries concédées à Balthazard de Cressier et porta d'or au sautoir d'azur, au chef du même chargé d'une étoile d'or.

Revenons à la branche restée à Cressier. Elle remonte à Jehan de Cressier et à Loyse Mathey, sa femme. Jehan, leur fils, épousa Jehanette, fille d'Esthévenin Berthod, opulent bourgeois de Cressier, et paraît être mort jeune, car sa femme se remaria

avec Jehan Vallier. Esthévenin Berthod et Jehanette Gaschet, sa femme, fondèrent le 10 novembre 1457, dans l'église Saint-Martin de Cressier, une chapelle dédiée à saint Michel Archange, à saint Antoine et à saint Nicolas, la dotèrent richement et la firent desservir par un chapelain régulier du monastère de Fontaine-André. Jehan de Cressier, leur petit-fils, est leur caution. En effet, Jehan de Cressier et Jehanette Berthod n'eurent que ce fils Jehan. En 1464, il est capitaine d'une compagnie de gens d'armes que le comte de Neuchâtel conduit à l'armée du comte de Charolais dans la guerre du bien public. Il fut anobli en 1465 par Jehan, duc de Bourbonnais: «... comme Jehan de Cressier, natif de la comté de Neufchâstel, subject et homme de nostre très-chier et amez cousin messire Rudolf, marquis de Hochberg, comte de Neufchâstel et seigneur de Rothelin, soit venu par deçà en la compagnie et armée de nostre cousin, pour servir et soi exercer au faict de la guerre et des armes, ainsy que par cy-devant il ha accoustumez de faire en estat et habillement d'hommes d'armes en la compagnie de son dict seigneur, estant à present avecque nous pour le fait des seigneurs du sang, alliés pour le bien public de ce royaume, et ayans esté bien et dehument informé que le dict Jehan de Cressier a longuement et continuellement exercé le noble métier des armes, auquel il s'est conduit et gouverné bien honorablement et vaillamment, sans aucun reproche ne reprehension et encore faict et a intention de toujours faire. Par quoi et par les grandes et bonnes vertus de sa personne il a et doict bien avoir acquis tiltre de noblesse et doresenavant estre tenu pour noble... lesquelles armes lui avons donnés en tel blason, c'est assavoir de gueules à une fasce d'or et sur le chef une fleur de lys d'argent et dessoulz une estoile de mesme...»

Jehan de Cressier avait épousé Grède de Gléresse, fille de Pétremand et de Françoise de Bariscour, il n'en eut pas de progéniture. Le 25 juillet 1498, il fait son testament, donne à la chapelle fondée par ses grands-parents, en augmentation du service divin, quatre hommes de vigne sis à Cressier et un baril de vin de cens rédimable. Il lègue tous ses biens à son demi-frère, Jehan

Vallier, teste encore en faveur de Grède de Gléresse, sa femme, et de Bendict, son bâtard, eu de Katherine la Cassemiche, et de parents plus éloignés. C'est depuis cet héritage que les Vallier écartèlent leurs armes avec celles des Cressier. Les écus de Jehan de Cressier, de Jehanette Berthod, sa mère, de Grède de Gléresse, sa femme, et de Jacques Vallier, son frère, décorent les clefs de voûte de la chapelle de Cressier. Bendict de Cressier, le bâtard, est encore cité en 1516 à Cressier.

II

La famille Vallier est contemporaine de la fondation du bourg du Landeron. De 1300 à 1310, Conrad dict Valier est cité à Nugerol où il réside. Cette localité, qui se trouvait à l'extrémité occidentale du lac de Bienne, disparut peu après, détruite par le fer ou le feu. Ses habitants se fixèrent dans les villes fortifiées du Landeron et de la Neuveville, élevées sur les ruines de leurs demeures, dont ils furent les premiers bourgeois. Ulric, fils de Conrad Valier et Gillette de Saint-Saphorin, sa femme, donnent en 1304 à l'abbaye de Frienisberg des biens sis auprès du lac de Nugerol. Nous ignorons la destinée de Girard, Elvire, Mabilée, Jehanette et Guillermette, leurs enfants; un seul, Perrod, fait souche. Jehanne Compagnet, de la Neuveville, lui donne une fille, Agnès, qui épouse Jehan de Châtel, coseigneur de Châtel-Saint-Denis, et un fils, Jehanneret, premier banneret du Landeron en 1349. Nychola, femme de Jehanneret, dicte son testament au clerc Nicolet du Landeron le jour avant la fête Saint-Fabien et Saint-Sébastien martyrs l'an 1380. Elle institue son mari héritier de tous ses biens, désire être enterrée dans l'église Saint-Maurice du Landeron, dans la tombe de ses prédécesseurs, et fait des legs pieux pour le remède de son âme aux hôpitaux du Landeron, de Fribourg et de Lausanne, à l'hospice du Mont-Joux (Saint-Bernard), aux couvents de Cerlier, Saint-Jean, Frienisberg, Fontaine-André, etc. . . . Son fils et son petit-fils s'allient tous deux à la famille du Vieilmarchié, notable du Landeron. Richard épouse Jaquette, et Girard, Ysabelle. Cette dernière, veuve en 1431, reconnaît de nombreux

biens tant au Landeron qu'à Cressier et dans la Châtellenie de Thielle. Trois de ses fils, Richard, Pierre et Jehan, habitent le Landeron. Le quatrième, Guillaume, est prieur du couvent des Dominicains de Dijon. Richard est père de Guillaume, homme influent à l'époque de la Réformation, banneret, puis châtelain du Landeron, appelé fréquemment comme arbitre lors de conflits dans le comté. Pierre épouse Henriette de Louens et meurt jeune. Sa veuve se remarie avec Bendict Wochner, de Bienne, et fonde la chapelle Saint-Nicolas dans l'église Saint-Maurice du Landeron en 1465. Jehan fit la fortune de sa famille par son mariage avec la riche veuve de Jehan de Cressier, Jehanette Berthod.

Son fils Jacques est l'héritier du chevalier Jehan de Cressier, son demi-frère; de grands vignobles et terres, la possession de la chapelle Berthod dans l'église Saint-Martin, de bonnes maisons dans le village, l'engagent à se fixer à Cressier. Dès lors et jusqu'en 1806, moment où elle vendit ses derniers domaines neuchâtois, la famille Vallier resta attachée au sol et aux pierres de Cressier. Elle en fut l'âme et la bienfaitrice. Son blason s'y retrouve à profusion, taillé dans le roc du pays, sur des fenêtres, corniches et portes, coulé en bronze sur une dalle funéraire, gravé sur une plaque commémorative, peint sur les stalles de l'église ou des tableaux de piété. Jusqu'en 1498, ces armes furent d'azur à la croix tréflée d'or, qui est celle de Saint-Maurice, patron du Landeron, puis, à la suite de l'héritage de Jehan de Cressier, elles s'écartelèrent avec celles des Cressier. Plus simplement, on pourrait dire que les armoiries simples sont celles des Vallier du Landeron alors que les écartelées appartiennent aux Vallier de Cressier.

Jacques Vallier eut de sa femme Marguerite, fille d'Henry de Cressier, deux fils, Pierre et Jehan, auteurs, l'un de la branche des seigneurs de Saint-Aubin en Vully, l'autre des seigneurs de Vendlincourt. Nous nous en occuperons successivement.

Pierre naquit à Cressier en 1488. A l'âge de vingt-deux ans, il convole en justes noces avec Marie Odet, de Fribourg. L'an suivant, il est l'un des fondateurs de la confrérie de Saint-Sébastien à Cressier. Il est aimable et aimé, puisqu'en 1514, «les perro-

chiens après avoir heu meur conseil et regardant le proffit du village et consydérant les amytiés et amans services a nous faicts et impendus par honorable homme Pierre Vallier, bourgeois et conseiller du Landeron... concèdent qu'il puisse prendre de l'eau ès bornels tendant à la fontaine du village...». En 1517, il devient châtelain du Landeron. Une année après, Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, lui accorde des lettres d'indulgence parce qu'il a fait bâtir au village de Cressier une chapelle (plus tard chapelle du Rosaire) et un hôpital pour les pauvres. Son frère Jehan et lui s'adressent aux députés des Cantons Suisses occupant Neuchâtel pour les prier de confirmer en leur faveur les lettres de noblesse accordées à Jehan de Cressier, leur oncle, ce qu'ils obtinrent le 1^{er} juin 1524. Le fief de Jehan de Cressier a porté dorénavant le nom de fief Vallier. Six ans plus tard, Pierre Vallier est nommé maître d'hôtel de Louis, duc de Longueville, souverain du comté, et créé conseiller d'Etat. Il est reçu bourgeois de Soleure en 1536, quinze ans après son frère Jehan. Remarquons que la descendance de Pierre resta beaucoup plus fidèle au pays de Neuchâtel que celle de son frère Jehan. Elle habita plus longtemps et davantage Cressier et partagea sa vie publique entre Soleure et sa patrie d'origine. Pierre Vallier mourut à Cressier en 1552 et fut inhumé dans la chapelle Berthod devenue chapelle Vallier. Sa pierre tombale existe encore.

Son fils Pierre, 1530-1594, né et mort à Cressier, épouse Elisabeth d'Affry, de Fribourg, et reprend la charge de châtelain du Landeron en 1553. Devenu membre du conseil privé du duc de Longueville, il fonde en 1560 une école à Cressier «... en considération qu'il n'y a de chose plus utile et honnête en ung lieu que d'avoir une escole pour instruire et induire la jeunesse de vivre à la crainte de Dieu, que de leur apprendre les lettres, aussi pour l'entretienement d'ung reloge (horloge) pour le sollagement et profit dudict villaige... donne sa maison appelée la maison de l'hôpitaux, ensemble le petit curtil derrière icelle maison gisante au villaige dudict Cressier...». Seize ans plus tard, il se construit, enjambant d'une voûte le ruisseau du village, une char-

mante maison à tourelle. Elle anime encore Cressier de sa grâce discrète. Enfin, en 1584, il accède à la plus haute charge du pays, étant nommé gouverneur du comté. Outre cela, l'ambassadeur de France auprès des Suisses le charge de plusieurs missions diplomatiques.

Trois des fils du gouverneur Pierre Vallier firent souche: Jacques, François et Henry. Jacques ou Jacob, 1555-1623, eut trois femmes, deux Soleuroises, Ursula Saler et Barbara von Roll, et une Lucernoise, Maria Pfyffer. Il fut secrétaire-interprète à l'ambassade de France à Soleure, chambellan du Roi de France; comme son père, il dirigea les destinées du comté de Neuchâtel en qualité de gouverneur dès 1596. En 1606, il achète la seigneurie de Saint-Aubin en Vully, y construit un château au vaste et lourd toit accosté d'une tour carrée, puis se fait recevoir bourgeois de Fribourg. Dix ans après, il commence l'édification du château de Cressier, grande gentilhommière de belles proportions, flanquée de tourelles d'angle. De larges salles, éclairées de séries de fenêtres à meneaux, sont chauffées par des cheminées monumentales. Un mur d'enceinte enclôt le tout. C'est la demeure cossue d'un opulent patricien.

La descendance de Jacob Vallier s'éteignit en 1696. Saint-Aubin avait été vendu à Fribourg en 1691.

François est l'auteur de la branche de Fribourg, dont il fut reçu bourgeois en 1602. Il garda pourtant des attaches neuchâtelaises et exerça les fonctions de capitaine et châtelain du Val-de-Travers. Ses deux fils, Nicolas et Pierre, remplirent successivement cette charge après lui. Le second, qui avait épousé Elisabeth de Neuchâtel-Gorgier, eut une fille, Marie-Barbe, femme d'Urs d'Estavayer, gouverneur de Neuchâtel.

Enfin Henry est l'ancêtre d'une lignée de conseillers et bourgeois-mestres de Soleure, de baillis, d'officiers au service de France. Son pénultième descendant, Charles-Robert, 1769-1847, épouse Françoise d'Estavayer, dernière de sa race, et est père de Charlotte, 1797-1847, femme de Joseph Glutz-Ruchti, et de Louis, 1799-1855, mort célibataire, avec qui s'éteignit la branche aînée.

Jehan Vallier, aïeul de la branche cadette, naquit à Cressier en 1482. En 1521, il est reçu bourgeois de Soleure avec sa femme, Jehanne Maillard, de Gléresse. Trois ans après, les Cantons l'ano-blissent en même temps que son frère Pierre. Il paraît s'être fixé définitivement à Soleure, dont il devint conseiller et où il mourut en 1549. Veuf, il s'était remarié avec Marie Graff, de cette ville. Un de ses arrière-petits-fils, Joseph, acquit en 1650 la seigneurie de Vendlincourt près de Porrentruy.

Cette branche, et par elle, la famille Vallier, s'éteignit dans les enfants de François-Louis, bailli de Bechburg et chambellan du Roi de Prusse, et de Marguerite de Roll d'Emmenholz, soit: Caroline, 1798-1860, femme d'Amanz-Fidel Glutz de Blotzheim, et Rodolphe, né en 1808, historien de sa famille, mort célibataire en 1887, dernier du nom.

Rien n'est plus ennuyeux qu'une sèche généalogie. Je me suis efforcé d'élaguer les rameaux sans attrait et de faire revivre les personnages qui le méritaient à la lumière un peu maigre des documents parvenus jusqu'à nous. J'espère avoir réussi à éveiller en vous un peu d'intérêt pour ces Neuchâtelois à qui la fortune sourit à Soleure.

Rapport du Comité directeur

*présenté à la 9^e assemblée générale, tenue à Soleure
le dimanche 26 septembre 1943*

Mesdames et Messieurs,

L'année dernière nous avons siégé en commun avec la Société suisse d'héraldique, à Yverdon et Payerne, les 5 et 6 septembre. La première journée fut consacrée avant tout à l'héraldique, et le lendemain, tandis que les fervents du blason visitaient Estavayer et Payerne, nous avons tenu séance dans cette dernière localité. Nous décidâmes, au cours de la séance, de nous joindre encore aux héraldistes pour la réunion de 1943. Il était convenu qu'elle aurait lieu à Winterthour.

Dès lors, on s'est rendu compte que, bien que généalogistes et héraldistes aient souvent besoin les uns des autres et travaillent dans des directions parallèles, une séance commune ne présente pas que des avantages. Pour nous, en particulier, qu'elle oblige à un déplace-